



## Compte rendu de l'Instance Nationale de Concertation du 10 décembre 2021

**Instance :** INC UGECAM

**Date :** 10 décembre 2021

**Lieu :** Visio + présentiel UCANSS

**Participants :** UCANSS M. Gérard, CNAM, T Fatôme, A. Moutel-Seiller, M-C. Julien, OS, pour la CFE-CGC, S. Anne, D. Le Page, G. Soudarin, J. Janvier.

Thomas FATOME participait pour la première fois à cette INC.

Il a souligné l'engagement des personnels des UGECAM depuis le début de la crise et sa capacité d'adaptation. Le national soutient les initiatives locales en matière de mise en place de centres de vaccination. Il rappelle également que le monde hospitalier au sens large est confronté à un contexte RH très difficile. Enfin, il indique que les UGECAM bénéficieront de financements Ségur et d'une reprise de dette qui améliorera leur capacité à investir.

Anne MOUTEL précise que le projet de DUI (informatisation du dossier individuel des personnes accompagnées au sein des établissements et services médico-sociaux du champ handicap, porté par deux UGECAM pilotes, Occitanie et Bourgogne Franche Comté), bénéficiera de financements du Ségur du numérique.

### **1 – Actualité de la situation sanitaire**

Au 18 octobre, 14 145 salariés (CDI et CDD) étaient éligibles à la vaccination COVID. 98% avaient un schéma vaccinal total (95%) ou partiel. La CNAM se rapprochera du Ministère de la Santé concernant une initiative de l'ARS d'Aquitaine qui aurait suspendu la vaccination des soignants pour privilégier celle des patients.

### **2 – Réforme du financement du secteur sanitaire**

Celui-ci représente les 2/3 de l'activité des UGECAM.

Les SSR (soins de suite et de réadaptation) deviendront des SMR (soins médicaux et de réadaptation) au 1er janvier 2023.

La réforme de financement, prévue dans la LFSS de 2017 a fait l'objet de plusieurs reports. Elle entrera en vigueur en 2023. Le dispositif cible combinera 50% de financement à l'activité, 35% à 40% de dotation populationnelle visant à réduire les inégalités territoriales et quelques autres recettes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 le financement de la psychiatrie évolue également. Une dotation populationnelle représentera 78% des recettes. Elle sera complétée par 15% de dotation « file active » et quelques autres recettes.

La dotation « populationnelle » est un peu un mystère, à la demande d'informations complémentaires, Anne MOUTEL indique que des études sont en cours pour savoir ce que cela va couvrir et comment cela sera appliqué.

### **3 – Point d'étape sur le Ségur de la Santé**

Les mesures intervenues depuis 2020 :

- Ségur volet 1, 183€ pour le secteur sanitaire – 8 440 bénéficiaires
- LAFORCADE, extension volet 1 au médico-social - 1 111 bénéficiaires à compter du 1/1/22
- Ségur volet 2, (35€) emplois soignants du sanitaire et médico-social au 1/1/22 – 5 995 bénéficiaires

Reste à négocier l'extension du Ségur volet 1 au personnel d'accompagnement du médico-social soit 1 660 personnes.

Les organisations syndicales soulignent les difficultés de recrutement ou de fidélisation des équipes : médecins, infirmiers, aides-soignants et la pression que subissent les personnels conviés à faire du chiffre avant tout.

Elles reviennent sur le manque d'attractivité des métiers en UGECAM et les conséquences pour les CDI de la présence d'un grand nombre de CDD (choix des jours de travail...). Le directeur de la CNAM considère que c'est un sujet important mais que la situation « ne va pas s'améliorer rapidement ».

En réponse à une question sur les contrats des infirmiers, Anne MOUTEL répond que le cadre juridique permet de proposer des contrats de 12h en établissement, à l'identique de ce qui se pratique en hôpital.

Les organisations syndicales soulignent l'impossibilité de financer des formations longues en UGECAM. La réforme de 2018 ne permet de prendre en charge que des formations de 2 ans, alors que les aides-soignants et éducateurs sont demandeurs de formations d'infirmiers et d'éducateurs spécialisés. Certains aides-soignants quittent leur UGECAM et s'inscrivent à Pôle Emploi pour pouvoir se former avant de revenir ! De fait, UNIFORMATION ne finance pas de formations en UGECAM. La CNAM indique avoir connaissance de cette difficulté.

Anne MOUTEL précise que les établissements vont être impactés par le « plan blanc » en région et qu'au-delà il faudra impérativement mobiliser le personnel pour reprendre l'activité.

### **3 – Mutualisation de la paie**

Montée en charge beaucoup plus difficile que prévue.

Expérimentée en 2018. Au 30 novembre 2021, 5 UGECAM avaient transféré leur paie à un CNGP.

Grande variété des situations individuelles, difficultés de communication. Le transfert de données directement des établissements vers le CNGP est présenté comme une option intéressante. Les CNGP ont intérêt à spécialiser des salariés sur les paies en UGECAM ou à en recruter. Créteil a créé une plate-forme dédiée.

A ce stade, la DDO (direction des opérations à la CNAM) a souhaité une pause dans le processus de montée en charge.

### **4 - Financement de l'investissement**

Un point sur cette question sera présenté à la prochaine INC en réponse à une demande syndicale.